

Plan de lutte contre le « Moustique tigre » BARBY

Compte-rendu du diagnostic conseil

Action financée par :



Sommaire

- [Introduction](#)
- [Contexte réglementaire – Pouvoirs de police du Maire](#)
- [Organisation de l'accompagnement](#)
- [Propositions de solutions techniques par site :](#)
 - Voiries et bâtiments publiques : avaloirs, cheneaux, coffrets techniques
 - Services techniques
 - Centre commercial
 - Equipements urbains
 - Groupe scolaire : école maternelle, école élémentaire
 - Cimetières
 - Jardins ouvriers JOB
 - Parc Malatray
 - Habitations privées
 - Cas particulier : Bassin d'orage
- [Outils de communication](#)
- [Proposition d'une trame de plan d'actions](#)
- [Planning prévisionnel du plan d'actions](#)

Introduction

Le moustique-tigre (*Aedes albopictus*) détecté pour la 1^{er} fois en France en 2004, s'est aujourd'hui diffusé sur 64 départements. Il est de plus en plus présent en Auvergne-Rhône-Alpes et engendre de fortes nuisances auprès de la population (confort, cadre de vie) mais également des risques de transmission de maladies telles que le chikungunya, la dengue et le Zika.

L'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (EIRAD) est en charge sur la région de la démoustication et de la lutte anti-vectorielle (<https://www.eid-rhonealpes.com/>).

En s'appuyant sur l'expertise technique et scientifique de son opérateur l'EIRAD, le Département de la Savoie souhaite faciliter le transfert de savoir-faire dans la lutte contre le moustique-tigre, en direction des communes.

Début 2021, ces deux structures ont souhaité initier un partenariat afin d'associer leurs compétences pour favoriser une appropriation collective et efficace de la lutte contre le moustique-tigre sur la région. C'est dans ce cadre là qu'une nouvelle forme d'accompagnement des collectivités a été initié au travers du programme « Actions Moustique-tigre ».

En 2021, 2022 et 2023 6 communes volontaires de Savoie sont accompagnées dans la rédaction d'un plan de lutte contre le moustique tigre. Cette action se décline en plusieurs étapes : formation du personnel et des élus concernés, réalisation de diagnostics terrain, proposition et rédaction d'un plan de lutte adapté à la commune.

Contexte réglementaire – Pouvoirs de police du Maire

Les collectivités territoriales et en particulier les communes ont un rôle prépondérant à jouer dans le contrôle des population de moustique tigre. En effet, de part leurs compétences, elles sont responsables du maintien de l'hygiène de la salubrité et de la tranquillité publique sur leur territoire et compte-tenu de leur positionnement, elles constituent l'échelon de proximité par excellence. Les communes sont les mieux à même de sensibiliser le public à la lutte contre les gîtes larvaires. Différents textes peuvent les aider dans la mise en place d'un programme d'action contre le moustique tigre :

- Le Conseil d'Etat, au travers de 2 avis (CE, 30 juillet 1909, req. 29442 et CE, 13 décembre 1912, req. 39765), considère que **«les mesures contre la propagation des moustiques sont au nombre de celles qui peuvent être prises par le maire, en vertu de ses pouvoirs de police concernant l'hygiène »**
- Le Code de la Santé Publique, dans son article L. 1311-2, permet au maire de prendre un arrêté ayant pour objet d'édicter des dispositions particulières en vue d'assurer la protection de la santé publique tandis que l'article R1331-13 lui permet d'informer la population, de mettre en place des contrôles des sites publics susceptibles de faciliter le développement des insectes vecteurs et de prescrire aux propriétaires les mesures nécessaires pour lutter contre l'insalubrité que constitue le développement des insectes vecteurs,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- Le Règlement Sanitaire Départemental

Contexte réglementaire – Pouvoirs de police du Maire

Code de la Santé publique

Article L. 1311-2 du CSP

« Les décrets mentionnés à l'article L. 1311-1 peuvent être complétés par des arrêtés du représentant de l'Etat dans le département ou par **des arrêtés du maire ayant pour objet d'édicter des dispositions particulières en vue d'assurer la protection de la santé publique dans le département ou la commune...** »

Article R1331-13 du CSP

« I.- Au titre du 2° du II de l'article R. 3114-9, le maire, dans le cadre de **ses compétences en matière d'hygiène et de salubrité, agit aux fins de prévenir l'implantation et le développement d'insectes vecteurs** sur le territoire de sa commune.

II.-A ce titre, il peut :

1° **Inform**er la **population** sur les mesures préventives nécessaires et mettre en place des actions de sensibilisation du public, le cas échéant en lien avec le préfet ;

2° Pour l'application des dispositions de l'article L. 2213-30 du code général des collectivités territoriales , **mettre en place dans les zones urbanisées un programme de repérage, de traitement et de contrôle des sites publics** susceptibles de faciliter le développement des insectes vecteurs ;

3° Intégrer, au sein du plan communal de sauvegarde, un volet relatif à la lutte anti-vectorielle en cas d'épidémies de maladie vectorielle en déclinant le dispositif ORSEC départemental.

III.- Le maire **prescrit**, dans les conditions fixées par l' article L. 2213-31 du code général des collectivités territoriales , **aux propriétaires de terrains bâtis ou non bâtis** mentionnés au même article, **les mesures nécessaires pour lutter contre l'insalubrité que constitue le développement des insectes vecteurs** dans les zones urbanisées.

IV.- Pour assurer ses missions, le maire peut désigner un référent technique chargé de veiller et de participer à leur mise en œuvre. A la demande du préfet ou de l'agence régionale de santé, il transmet ses coordonnées au préfet qui les transmet, le cas échéant, à l'agence régionale de santé... »

Contexte réglementaire – Pouvoirs de police du Maire

Code Général des Collectivités Territoriales

Pouvoir de police générale

Article L2212-2 CGCT: le maire est garant de la santé publique .'

« **La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques.** Elle comprend notamment :

2° Le soin de réprimer les atteintes à la tranquillité publique telles que...., les troubles de voisinage,....et tous actes de nature à compromettre la tranquillité publique ;

5° Le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, ..., les maladies épidémiqueset, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure ; »

Pouvoirs police spéciale

Article L. 2213-8 CGCT (police des cimetières),

Article L. 2213-29 du CGCT « **Le maire surveille, au point de vue de la salubrité, l'état des ruisseaux,.... ou amas d'eau.** »

Article L. 2542-3 du CGCT « **Les fonctions propres au maire sont de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics.**

Il appartient également au maire de veiller à la tranquillité, à la salubrité et à la sécurité des campagnes. »

Contexte réglementaire – Pouvoirs de police du Maire

Règlement Sanitaire Départemental

Article 23.1 du RSD

« **...Dans les logements et leurs dépendances, tout occupant ne doit entreposer ou accumuler ni débris, ni déjections, ni objets ou substances diverses pouvant attirer et faire proliférer insectes, vermines et rongeurs ou créer une gêne, une insalubrité, un risque d'épidémie ou d'accident...** »

Article 29.1 du RSD

« **Les ouvrages d'évacuation (gouttières, chéneaux, tuyaux de descente) doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et d'étanchéité. Ils sont nettoyés autant qu'il est nécessaire et notamment après la chute des feuilles** »

Article 36 du RSD

« **Les réserves d'eau non destinées à l'alimentation, les bassins d'ornement ou d'arrosage, ainsi que tous autres réceptacles, sont vidangés aussi souvent qu'il est nécessaire en particulier pour empêcher la prolifération d'insecte.** »

Article 121 du RSD

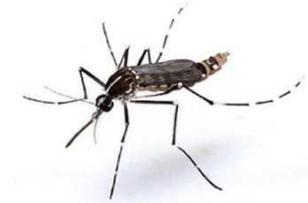
« **Les bassins d'ornement et d'arrosage, vases, auges pour animaux et récipients divers doivent être vidés complètement et nettoyés une fois par semaine au moins... Les citernes inutilisées doivent être supprimées ; il en est de même pour les réservoirs, abreuvoirs abandonnés...** »

Organisation de l'accompagnement

L'accompagnement s'est décliné en plusieurs étapes:

- Formation théorique : les 12 et 29 juin 2023
- Diagnostic terrain : le 20 juillet 2023
- - Rencontre technique (restitution du diagnostic conseil)

Le présent compte-rendu tient compte des propositions qui ont été validées lors de la rencontre technique.



Proposition de solutions techniques par site



Voiries et bâtiments publics

Avaloirs, compteurs d'eau, cheneaux, coffrets techniques

Voiries et bâtiments publiques : avaloirs, compteurs d'eau, cheneaux, coffrets techniques

Constat

- Présence de zones de rétention d'eau : les avaloirs et descentes de cheneaux, les cheneaux (bouchés), les compteurs d'eau (non étanches) et les coffrets techniques (non étanches)
- Le groupe de gîtes larvaires le plus fréquemment rencontré aussi bien sur le domaine public que sur les domaines privés
- Faible productivité de chaque gîte mais l'ensemble permet le maintien d'une nuisance durable

Proposition de solutions

- Inventorier et cartographier les avaloirs et les descentes de cheneaux en permanence en eau, les cheneaux régulièrement bouchés, les compteurs d'eau non étanche
- Cheneaux : entretien annuel en sortie d'hiver, à minima
- Compteurs d'eau non étanches : traiter au Bti, *Bacillus thuringiensis israelensis* (toutes les 5 à 6 semaines)
- Coffrets techniques : sensibiliser les gestionnaires des coffrets
- Avaloirs et descentes de cheneaux : cf. diapositives suivantes



Avaloirs et descentes de cheneaux – Solutions

Mise en place de graviers

Principe

- Comblir le fond des avaloirs et des descentes de cheneaux avec du gravier et poser une grille de protection pour l'exutoire

Période de mise en œuvre

- 1^{er} trimestre, à échelonner sur plusieurs années (en fonction du budget)

Installation de filtres

Principe

- Poser des filtres (*environ 8€/m², tarif donné à titre indicatif*)
- Entretien régulier (1 fois/trimestre au minimum)

Période de mise en œuvre

- Etat des lieux : 4^{ème} trimestre 2021 ou 1^{er} trimestre 2022
- Pose des filtres : 1^{er} trimestre 2022, à échelonner sur plusieurs années



Illustration des filtres en caoutchouc

Avaloirs et descentes de cheneaux – Solutions (suite 2)

Traitement biocide

Principe

- Former les agents au certibiocide
- Traiter au Bti, *Bacillus thuringiensis israelensis*

Période de préparation

- 1^{er} trimestre 2022 : formation des agents au certibiocide

Période de mise en œuvre

- Mai à octobre : traitement pendant la période d'activité du moustique tigre (de mai à octobre), environ toutes les 5 à 6 semaines, soit environ 4 à 5 passages/an

Type de formation	Public
Formation Complète 3 jours (21 heures)  Fiche formation	Utilisateurs, distributeurs et acheteurs de certains types de produits biocides réservés à un usage professionnel
Formation raccourcie 1 jour (7 heures)  Fiche formation	Titulaires d'un certificat individuel phytosanitaire (Certiphyto) en cours de validité

Tarif donné à titre indicatif: 195€/jour/participant

Services techniques



Services techniques – Diagnostic

Constats

- Présence de zones de rétention d'eau : les descentes de cheneaux, les cheneaux (bouchés)
- Présence d'une fausse non hermétique (présence de moustiques lors de l'ouverture de cette dernière)
- Présence d'un grand nombre de séparateurs modulaires de voie stockés en extérieur. Absence des bouchons sur pratiquement tous
- Présence d'un grand nombre d'objets contenant de l'eau (anciens lampadaires)
- Présence d'une benne, cette dernière est vidée régulièrement mais présente un point de vigilance supplémentaire



Services techniques – Solutions

Gestion du matériel

- Couvrir ou retourner les objets pouvant se remplir d'eau (séparateurs de voies)
- Eliminer les matériels mis au rebut
- Surveiller le bon écoulement de l'eau au niveau de la benne
- Fosse : surveiller l'étanchéité du trou d'homme

Regards et cheneaux

- Surveiller et entretenir les cheneaux, les descentes de cheneaux et les gouttières du site

Communication : visibilité des actions menées

- Rendre visible/marker les actions mises en œuvre par la commune avec un autocollant "Nous luttons contre le moustique tigre" après chaque intervention





Centre commercial

Centre commercial

Diagnostic

Constats

- Toiture plate : type d'ouvrage de plus en plus fréquemment rencontré. Dans certains cas, photo ci-contre, l'aménagement peut devenir une zone de rétention d'eau (végétations développées) temporaire ou non générant ainsi d'importantes populations de moustiques.



Solutions

Gestion des équipements

- Surveillance régulière des toitures : s'assurer qu'il n'y a pas de rétention d'eau. Entretenir et débarrasser régulièrement tout débris ou feuilles qui pourraient retenir l'eau.
- Sélectionner des matériaux ne permettant pas de rétention d'eau





Equipements urbains

Equipements urbains – Diagnostic

Constats

- Les jardinières installées retiennent l'eau au fond du bac. La zone de stockage peut être un gîte propice au développement.
- Les abris bus peuvent retenir de l'eau, photo ci-contre. Ces espaces représentent un point de vigilance supplémentaire.



Équipements urbains – Solutions

Gestion des équipements

Pour les jardinières :

- Surveillance du système d'arrosage : Veillez à ce que le dispositif d'arrosage ne soit pas défectueux et ne laisse pas d'accès possible pour le moustique à l'intérieur des bacs.
- Boucher les accès : Installer des couvercles ou des bouchons pour empêcher les femelles moustiques de pondre sur les parois intérieures des bacs.
- Surveiller le système de trop plein.

Pour les abris bus :

- Ils représentent un point de vigilance supplémentaire : contacter le gestionnaire (synchrobus) afin d'apporter des solutions durables, empêcher la stagnation de l'eau sur l'abris.





Groupe scolaire

Ecole maternelle – Ecole élémentaire

Groupe scolaire

Diagnostic école maternelle, école élémentaire

Constats

- Toiture plate : type d'ouvrage de plus en plus fréquemment rencontré. Dans certains cas, photo ci-contre, l'aménagement peut devenir une zone de rétention d'eau temporaire ou non générant ainsi d'importantes populations de moustiques.
- Peu de regards d'évacuation en eau (1 observé au niveau de la cours de l'école élémentaire)



Groupe scolaire

Solutions : mobilisation sociale

Gestion des équipements

- Surveillance régulière des toitures : s'assurer qu'il n'y a pas de rétention d'eau. Entretenir et débarrasser régulièrement tout débris ou feuilles qui pourraient retenir l'eau.
- Comblement pour les regards d'évacuation : à l'aide de gravier, sable ou galais, combler la zone en eau jusqu'au niveau du tuyau d'évacuation pour monter le niveau d'eau.
- Sélectionner des matériels ne permettant pas de rétention d'eau

Mobilisation sociale

Principe

- Sensibiliser et inciter le personnel et les enfants à mettre en place les bonnes pratiques (retourner/ranger les outils/les jeux) : animations avec les scolaires (mallette pédagogique, ...)

Période de mise en œuvre

- Mai à octobre



ValiZzz pédagogique de l'EID

Groupe scolaire

Solutions : gestion des nuisances

Principe

- Utilisation de pièges pour réduire les nuisances et suivre les populations de moustique tigre
- A échelonner sur plusieurs années si nécessaire

Où

- Dans des secteurs frais et ombragés

Période de mise en œuvre

- Mai : pose des pièges
- Mai à octobre : contrôle hebdomadaire afin de vérifier leur bon état général et le maintien de la lame d'eau indispensable à leur fonctionnement





Cimetières

Ancien cimetière et nouveau cimetière

Cimetières - Diagnostic

Constats

- Présence de moustiques-tigres adultes sur le piège (5 en 2h)
- Présence d'arrosoirs pour l'arrosage au niveau des points d'eau
- Présence de pots, vases, soucoupes sur les tombes
- Présence de vases sur les stèles du columbarium
- Peu de matériels au niveau des espaces inter-tombes



Cimetières – Solutions

Aménagement des points d'eau

- Mettre en place un portoir permettant de stocker les bidons d'arrosage et les arrosoirs en positions inversée



Mobilisation sociale

Principe

- Proposer des bacs de sable et poser des affiches explicatives à chaque point d'eau du cimetière en indiquant que les soucoupes doivent être remplies à ras-bord : mettre des photos illustrant le résultat souhaité
- Inciter les administrés à mettre en place les bonnes pratiques (utiliser le sable mis à disposition ou à retourner ou supprimer les coupelles non utilisées,...) : campagnes de communication, articles dans le bulletin municipal et sur le site internet, affiches à chaque entrée du cimetière, ...

Période de mise en œuvre

- Mai à octobre : pendant toute la période d'activité du moustique tigre



CHECK LIST DES BONS GESTES

CIMETIÈRES

Pour limiter les nuisances du moustique tigre

Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique !



- JE RETOURNE**
TOUS LES RÉCEPTACLES POUR ÉVITER DE CONSERVER DE L'EAU QUI PERMETTRA LE DÉVELOPPEMENT DES LARVES DE MOUSTIQUES
 - Arrosoirs, toujours stockés à l'envers
 - Coupelles, soucoupes et vases non utilisés
- JE REMPLIS DE SABLE**
 - Pots, vases, coupelles
 - Réceptacles dans les pierres tombales
- JE JETTE**
LES POTS ET CONTENANTS USAGÉS ET CEUX NON UTILISÉS



SE PROTÉGER DU MOUSTIQUE TIGRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN
www.agrimoustique.fr







Jardins ouvriers

JOB

Jardin ouvrier – Diagnostic

Observation de larves
et d'œufs sur ce site

Constats

- Récupérateurs d'eau de pluie
- Divers objets sur les parcelles (seaux, arrosoirs,...). La plupart non abrités. Présence de larves dans des seaux.
- Présence de nombreux adultes sur le site
- Fortes nuisances ressenties par les usagers



Jardins ouvriers – Solutions

Gestion du matériel

- Installation d'un récupérateur d'eau pluviale fermé équipé d'un collecteur d'eau de pluie avec filtre.



Mobilisation sociale

Principe

- Inciter les jardiniers à mettre en place les bonnes pratiques : organisation d'animations, campagnes de communication, affiches à l'entrée du jardin...
- Inciter les jardiniers à éliminer régulièrement les objets stockés et non utilisés (prêt d'une benne, ...)
- Mettre en place un traitement larvicide régulier

Période de mise en œuvre

- Mai à octobre

CHECK LIST DES BONS GESTES

Le moustique tigre qui vous agace est né chez vous ou pas loin ; il se déplace peu, dans un rayon de 150 m !
La solution : supprimer ses lieux de ponte

Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique !

- JE VIDE 1 FOIS PAR SEMAINE TOUS LES RÉCÉPTACLES POUR ÉVITER LES EAUX ACCUMULÉES**
 - Coupelles, cache-pots
 - Gamelles pour animaux domestiques
 - Pieds de parasols et décorations de jardin
 - Bâches de mobiliers de jardin, de piscines
 - Seaux, arrosoirs et bidons divers
 - Jouets, pluviomètres
- JE RANGE À L'ABRI DE LA PLUIE ET/OU DES ARROSAGES**
 - Outils de jardinage, brouettes
 - Seaux et arrosoirs, poubelles
 - Cendriers
- J'AMÉNAGE POUR ÉVITER LA STAGNATION D'EAU**
 - Regards à l'appui de descentes de cheneaux
- JE COUVRE DE FAÇON HERMETIQUE OU À L'AIDE D'UNE VOILE ANTI-INSECTES À MAILLES FINES**
 - Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves
 - Fûts divers
- JE CURE RÉGULIÈREMENT POUR FACILITER LE BON ÉCOULEMENT DES EAUX**
 - Rigoles couvertes avec grille
 - Gouttières, cheneaux...
- J'ENTRETIENS RÉGULIÈREMENT**
 - Bassins d'agrément
 - Pompes de relevages, regards et bornes d'arrosage
 - Piscines (dosage du chlore et bon fonctionnement du système de filtration)
 - Siphons d'éviers extérieurs et de fontaines
 - Rondes d'évacuation extérieures
- JE JETTE TOUS LES OBJETS ABANDONNÉS DANS MES EXTÉRIEURS**
 - Réceptacles inutilisés
 - Encombrants
 - Déchets de chantier
 - Pneumatiques usagés

PARLEZ-EN AVEC VOS VOISINS

Remplissez vos coupelles avec du sable ou des petites billes d'argile. Le sable humidifié abreuvera la plante et il n'y aura pas d'eau susceptible de permettre aux œufs de moustique d'éclore.

Deux ou trois jours après une pluie, inspectez les extérieurs afin d'identifier les lieux où l'eau s'est accumulée et videz-les ou asséchez-les, car la présence d'eau peut permettre le développement des moustiques.

Le tuyau d'alimentation assurant le remplissage des cuves, citernes et bidons doit s'élever quelques centimètres au-dessus des récipients et la toile anti-insectes venir recouvrir directement l'ouverture du contenant.

Dès qu'il pleut, pensez à passer en revue cette check list.

SE PROTÉGER DU MOUSTIQUE TIGRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN
www.agrimoustique.fr

CHECK LIST DES BONS GESTES

JARDINS PARTAGÉS

Pour limiter les nuisances du moustique tigre

Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique !

- JE VIDE 1 FOIS PAR SEMAINE TOUS LES RÉCÉPTACLES POUR ÉVITER LES EAUX ACCUMULÉES**
 - Coupelles, cache-pots
 - Gamelles pour animaux domestiques
 - Pieds de parasols et décorations de jardin
 - Pluviomètres
- JE RANGE À L'ABRI DE LA PLUIE ET/OU DES ARROSAGES**
 - Outils de jardinage, brouettes
 - Seaux et arrosoirs, poubelles
 - Bâches
 - Mobilier de jardin
 - Cendriers
- JE JETTE TOUS LES OBJETS ABANDONNÉS DANS MON JARDIN, LIEUX PROPICES À LA PONTE**
 - Réceptacles inutilisés
 - Encombrants
 - Pneumatiques usagés
- JE COUVRE DE FAÇON HERMETIQUE OU À L'AIDE D'UNE VOILE ANTI-INSECTES À MAILLES FINES**
 - Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves
 - Fûts divers

PENSEZ-EN À PARLER ENTRE JARDINIERS

Remplissez vos coupelles avec du gros sable ou des petites billes d'argile. Le sable humidifié abreuvera la plante et il n'y aura pas d'eau susceptible de permettre aux œufs de moustique d'éclore.

Deux ou trois jours après une pluie, inspectez les extérieurs afin d'identifier les lieux où l'eau s'est accumulée et videz-les ou asséchez-les, car la présence d'eau peut permettre le développement des moustiques.

Le tuyau d'alimentation assurant le remplissage des cuves, citernes et bidons doit s'élever quelques centimètres au-dessus des récipients et la toile anti-insectes venir recouvrir directement l'ouverture du contenant.

Dès qu'il pleut, pensez à passer en revue cette check list.

SE PROTÉGER DU MOUSTIQUE TIGRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN
www.agrimoustique.fr





Parc Malatray

Parc Malatray – Diagnostic

Constats

- Présence de moustiques-tigres adultes sur le piège (4 en 2h)
- Peu de gîtes au niveau du parc, la fontaine ne fonctionnant pas, une stagnation d'eau s'est formée.
- Présence de gîtes dans les habitations riveraines.



Parc Malatray – Solutions

Aménagement des points d'eau

- Combler la dépression au niveau de la fontaine

Mobilisation sociale

Principe

- Inciter les riverains à mettre en place les bonnes pratiques : campagne de communication, parution d'articles dans le bulletin municipal ou le site internet, réunions de quartier...
- Proposer des visites/diagnostics à domicile lors d'appel pour des nuisances récurrentes liées au moustique tigre
- Définir un référent « moustique tigre » au sein d'associations locales, comme « voisins vigilants », pour relayer les informations

CHECK LIST DES BONS GESTES



Le moustique tigre qui vous agace est né chez vous ou pas loin ; il se déplace peu, dans un rayon de 150 m !
La solution : supprimer ses lieux de ponte

Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique !



JE VIDE

1 FOIS PAR SEMAINE TOUS LES RÉCEPTACLES POUR ÉVITER LES EAUX ACCUMULÉES

- Coupelles, cache-pots
- Gamelles pour animaux domestiques
- Pieds de parasols et décorations de jardin
- Bâches de mobiliers de jardin, de piscines
- Seaux, arrosoirs et bidons divers
- Jouets, pluviomètres



JE RANGE

À L'ABRI DE LA PLUIE ET/ OU DES ARROSAGES

- Outils de jardinage, brouettes
- Seaux et arrosoirs, poubelles
- Cendriers



J'ENTRETIENS RÉGULIÈREMENT

- Bassins d'agrément
- Pompes de relevages, regards et bornes d'arrosage
- Piscines (dosage du chlore et bon fonctionnement du système de filtration)
- Siphons d'éviers extérieurs et de fontaines
- Bondes d'évacuation extérieures



JE COUVRE

DE FAÇON HERMÉTIQUE OU À L'AIDE D'UN VOILE ANTI-INSECTES À MAILLES FINES

- Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves
- Fûts divers



J'AMÉNAGE

POUR ÉVITER LA STAGNATION D'EAU

- Regards à l'aplomb des descentes de cheneaux



JE CURE

RÉGULIÈREMENT POUR FACILITER LE BON ÉCOULEMENT DES EAUX

- Rigoles couvertes avec grille
- Gouttières, cheneaux...



JE JETTE

TOUS LES OBJETS ABANDONNÉS DANS MES EXTÉRIEURS

- Récipients inutilisés
- Encombrants
- Déchets de chantier
- Pneumatiques usagés

PARLEZ-EN AVEC VOS VOISINS



SE PROTÉGER DU MOUSTIQUE TIGRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN
www.agirmoustique.fr

- Remplissez vos coupelles avec du sable ou des billes d'argile.
- Mettez des poissons dans vos bassins d'agrément, qui consommeront les larves de moustiques tigres.
- Utilisez un ventilateur pour créer un flux d'air qui éloignera les moustiques tigres.
- Dès qu'il pleut, pensez à passer en revue cette check list.



Habitations privées

Habitations privées – Diagnostic

Gîtes larvaires liés au bâti

- Chenaux, descente de chenaux et tabouret : très fréquents et peuvent retenir de l'eau.
- Regards, avaloirs d'eau pluviale : ils sont situés la plupart du temps sur les voiries privées.
- Toiture plate et terrasse : ce type de gîte larvaire a été peu rencontré lors du diagnostic mais ils peuvent générer d'importantes populations de moustiques. Ce type d'ouvrage est de plus en plus fréquemment rencontré dans les nouvelles constructions.



Habitations privées – Diagnostic (suite)

Gîtes larvaires liés aux usages

- Les récupérateurs d'eau pluviale sont rencontrés fréquemment. De par leur contenance et leur usage, ils constituent des points noirs pouvant générer de grandes quantités de moustiques.
- Les objets divers et variés. De taille et de contenance divers, quelques uns ont une « fonction », la plupart sont simplement « oubliés »



Habitations privées – Solutions

Mobilisation sociale

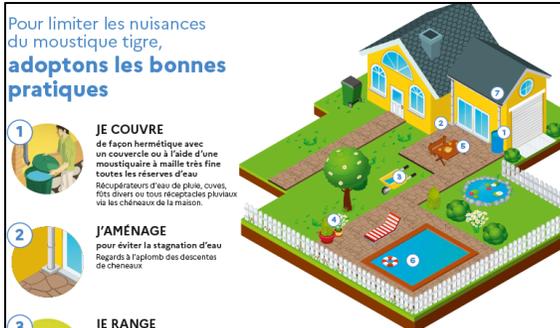
Principe

- Inciter les habitants à mettre en place les bonnes pratiques : campagne de communication, parution d'articles dans le bulletin municipal ou le site internet,...
- Organiser des réunions publiques ou des réunions de quartier
- Associer la distribution d'un kit de lutte contre le moustique tigre (ou d'une moustiquaire, ou d'un piège) à la signature d'un acte d'engagement (détaillant les actions de lutte contre le moustique tigre à réaliser et expliquant l'utilisation du kit) et d'un autocollant « je m'engage contre le moustique tigre » (pour les boîtes aux lettres des administrés engagés)
- Proposer des visites/diagnostic à domicile lors d'appel pour des nuisances récurrentes liées au moustique tigre
- Définir un référent « moustique tigre » au sein d'associations locales, comme « voisins vigilants », pour relayer les informations.

Période de mise en œuvre

- Mai à octobre

Pour limiter les nuisances du moustique tigre, adoptons les bonnes pratiques



1 JE COUVRE
de façon hermétique avec un couvercle ou à l'aide d'une moustiquaire à maille très fine toutes les réserves d'eau
Récupérateurs d'eau de pluie, cuves, fûts divers ou tout réceptacle pluvial via les chéneaux de la maison.

2 J'AMÉNAGE
pour éviter la stagnation d'eau
Regardez à l'aplomb des descentes de chéneaux

3 JE RANGE
autant que possible à l'abri de la pluie ou de l'arrosage du jardin et après les avoir vidés :
Sacs, arrosoirs, pneumatiques, jouets, bouteilles en verre (en attendant le recyclage)...

4 JE VIDE
chaque semaine tous les réceptacles pour éviter les eaux stagnantes (propres ou sales)
Couvercles de pots de fleurs, gamelles d'animaux, gobelets de parapluie, bacs de mobilier de jardin, objets de décoration pouvant retenir l'eau, pivoines...

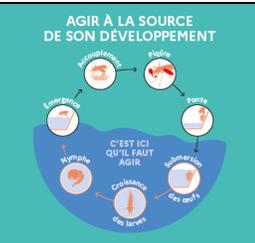
5 JE JETTE
tous les objets abandonnés dans mon jardin ou sur ma terrasse
Déchets de chantier, boîtes de conserve, vieux pots de fleurs cassés.

6 J'ENTRETIENS
régulièrement ma piscine, mon bassin
Veillez au bon fonctionnement du système d'épuration et de filtration. Mettez des poissons dans votre bassin d'agrément.

7 JE CURE
régulièrement pour faciliter le bon écoulement des eaux
Siphons d'évier extérieur, fontaines, bondes d'évacuation extérieures, gouttières, chéneaux et rigoles...

En appartement, j'aménage ma terrasse sur plots, pour qu'elle ne retienne pas d'eau sous les dalles et ne constitue pas un gîte larvaire
Repérez les évacuations et nettoyez-les, évitez les débordements d'arrosage, aménagez des évacuations adaptées.

AGIR À LA SOURCE DE SON DÉVELOPPEMENT



Pourquoi se protéger des piqûres ?
Le moustique tigre est avant tout très nuisant : agressif, il peut rendre la vie difficile. Il peut être aussi vecteur d'infections virales graves, telles que la dengue, le chikungunya ou Zika. Il transmet la maladie après avoir piqué une personne déjà malade.

Comment se protéger des piqûres ?

- Supprimez au maximum tous les lieux de ponte du moustique tigre autour de vous. Cela évite qu'il prolifère.
- Portez des vêtements amples, longs et de couleurs claires, car le moustique préfère les couleurs sombres.
- Si vous utilisez des répulsifs cutanés, suivez les recommandations du ministère de la Santé au sujet des concentrations et des contre-indications.

Remplissez vos cousselles avec du gros sable ou des petites billes d'argile.
Mettez des poissons dans vos bassins d'agrément, ils se régaleront des larves de moustiques !
Deux ou trois jours après une grosse pluie, inspectez votre jardin afin d'identifier les contenants où l'eau reste accumulée et vide-les ou asséchez-les, car ils peuvent constituer des gîtes larvaires de moustiques tigres.
Hors période d'utilisation, couvrez votre piscine avec une bâche bien tendue, afin d'éviter qu'elle gonfle et que s'y créent des « creux d'eau ».





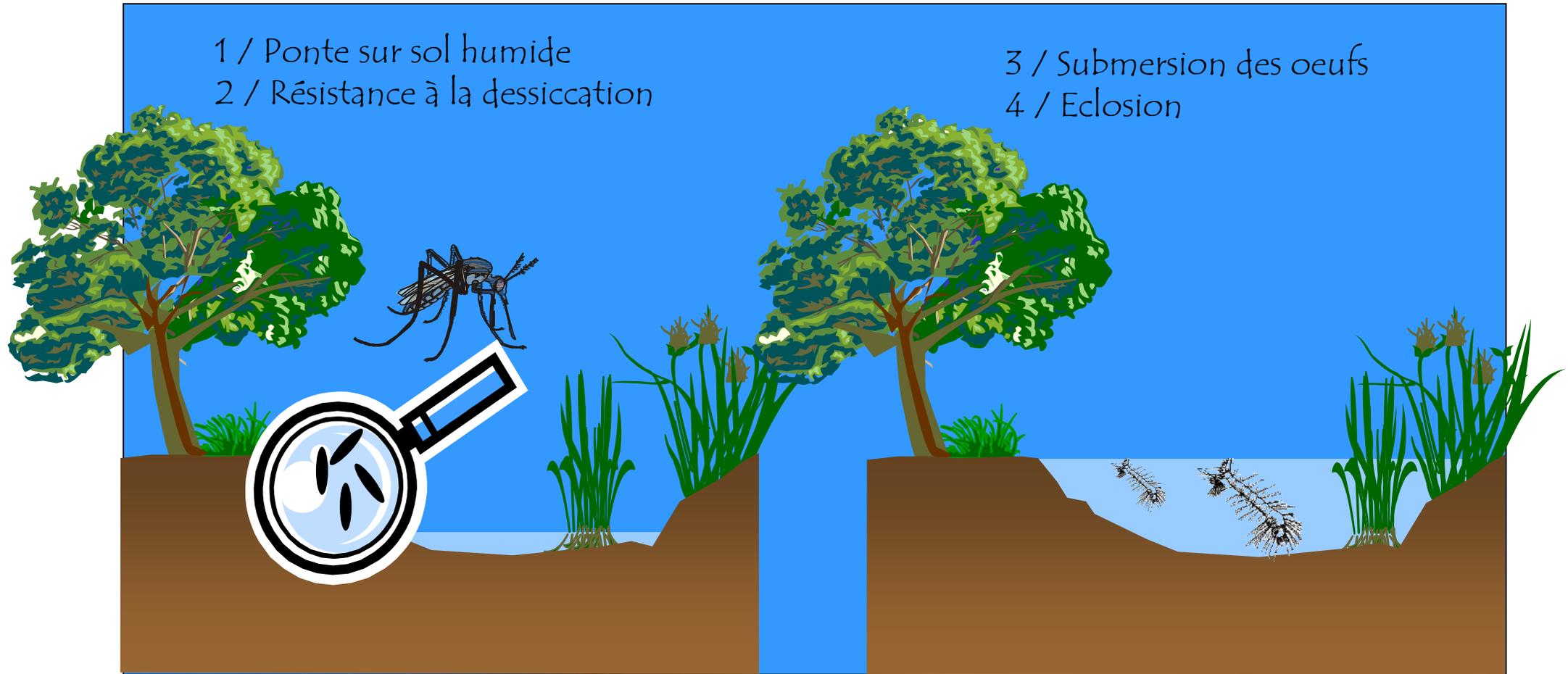
Cas particulier : Bassin d'orage

Bassin d'orage

Peut produire d'autres espèces de moustique



Cycle de vie des moustiques des zones humides



Principe des actions de régulations: actions basées sur le stade larvaire

1/ Identification et suivi des gîtes larvaires : la prospection (suivie des précipitations et des variations de débit des cours d'eau)

- Identification et cartographie des gîtes larvaires : toute l'année
- Suivi des précipitations et des variations de débit des cours d'eau : de mars à septembre
- Prospection larvaire hebdomadaire ou à défaut après chaque mise en eau : de mars à septembre

2/ Traitement des gîtes larvaires. Choix du mode d'épandage en fonction des surfaces et de l'accessibilité des zones concernées (manuel ou drone)

- De mars à septembre lorsque le développement des espèces cibles est observé
- Contrôle post-traitement à 48h

3/ Maintien des possibilités de progression au sein des gîtes larvaires : le débroussaillage

- D'octobre à février

➔ Formation à la reconnaissance des gîtes larvaires et à l'identification des larves de moustiques

➔ Usage de Bti exclusivement

➔ Détention du certibiocide





Outils de communication

Les outils de communication disponibles

- Le dépliant, la check liste et les affiches de prévention contre le moustique tigre, téléchargeables sur:

<https://www.eid-rhonealpes.com/telechargements-eid/55-support-de-communication-de-lutte-contre-le-moustique-tigre>

- Les 3 vidéos de sensibilisation, disponibles sur:

<https://www.youtube.com/watch?v=CDVfguUi7i0>

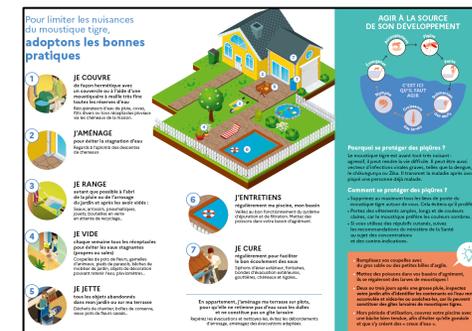
<https://youtu.be/IRUhYRHAijj>

<https://youtu.be/iUAKnvveDKc>

- Communiqué de presse *document word en pièce jointe*

- Les panneaux à poser sur site

- <https://agirmoustique.fr/>





Proposition d'une trame de plan d'actions

Extrait du plan d'actions

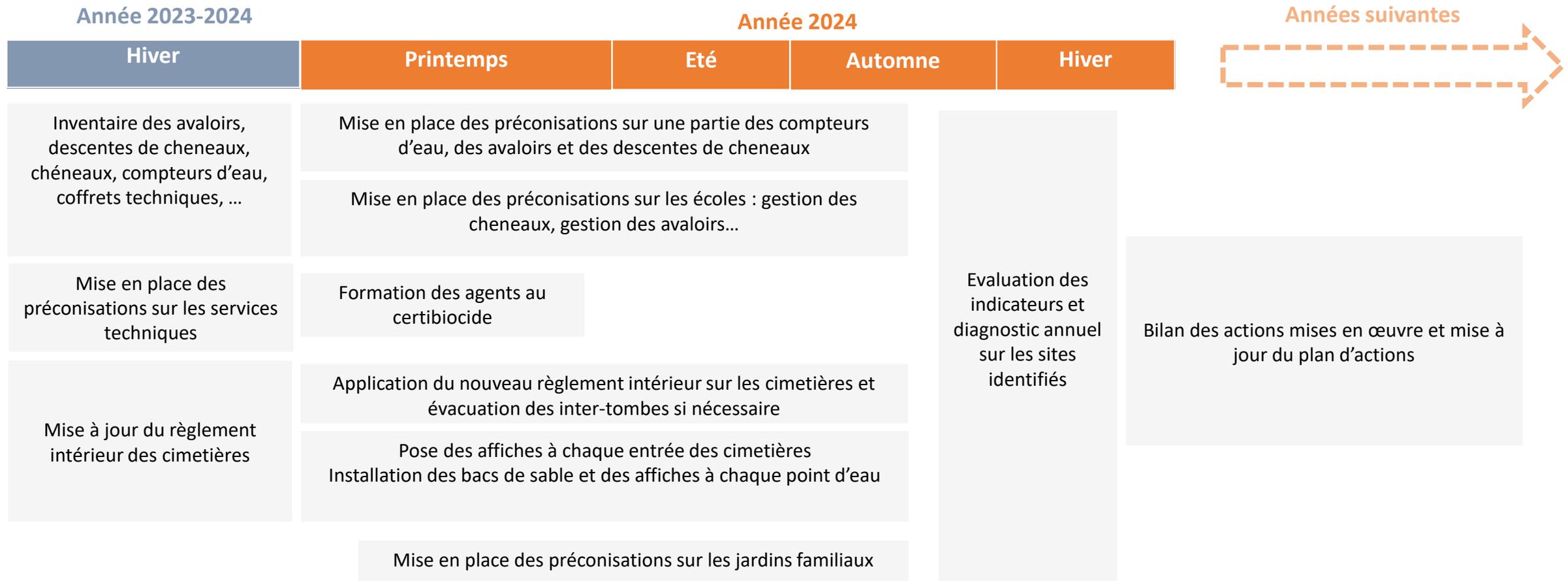
(Document excel complet en pièce jointe)

Site	Gîte larvaire	Action	Période de suivi	fréquence du suivi et entretien	Mise en œuvre 2024	Période de suivi	fréquence du suivi et entretien	Indicateur par action/site	Etat indicateur lors du diagnostic 2023	
Voiries et bâtiments publics	Avaloirs et descentes de cheneaux	Identifier et cartographier les avaloirs et les descentes de cheneaux toujours en eau						Nombre d'avaloirs et de descentes de cheneaux en eau de façon permanente (diag annuel)	Moyen	
		Proposition 1 : traiter au Bti			mai-24	mai-24 à oct-24	toutes les 5 à 6 semaines			
		Proposition 2 : poser des filtres			A échelonner sur plusieurs années en fonction des coûts		1 fois/trimestre			
		Proposition 3 : combler les décanteurs avec du gravier (+ grille de protection des exutoirs)			janv-24 à mai-24	janv-24 à déc-24	1 fois/mois			
		Proposition 4 : reprendre les avaloirs identifiés				A échelonner sur plusieurs années en fonction des coûts				
	Cheneaux des bâtiments publics	Identifier et cartographier les cheneaux ayant tendance à se boucher rapidement							Nombre de cheneaux bouchés (diag annuel)	Fort
		Entretien régulièrement, curer			avr-24			1 fois/an		
	Compteurs d'eau	Identifier et cartographier les compteurs d'eau non étanches							Nombre de non compteurs gérés (diag annuel)	
		Traiter au Bti			mai-24	mai-24 à oct-24	toutes les 5 à 6 semaines			
	Toitures plates	Surveillance régulière des toitures : s'assurer qu'il n'y a pas de rétention d'eau. Entretien et débarrasser régulièrement tout débris ou feuilles qui pourraient retenir l'eau.				mars-24	mars-24 à oct-24	1 fois/trimestre	Débris ou feuilles accumulées	Fort
Jardinières	Veiller à ce que le dispositif d'arrosage ne soit pas défectueux et ne laisse pas d'accès				avr-24	avr-24 à oct-24	1 fois/mois	Dispositif endommagé	Faible	
	Installer des couvercles ou des bouchons pour empêcher l'accès aux parois intérieures des				avr-24	avr-24 à oct-24	1 fois/trimestre	Bouchons/couvercles manquants	Moyen	
	Surveiller le système de trop plein				avr-24	avr-24 à oct-24	1 fois/mois		Moyen	
Abris bus	Contacteur le gestionnaire afin d'apporter des solutions. Empêcher la stagnation d'eau sur				avr-24	avr-24 à oct-24	1 fois/mois	Stagnation d'eau	Fort	
Coffrets techniques	Sensibiliser les gestionnaires des coffrets				avr-24			Réponse / action du gestionnaire : OUI / NON		
Ecoles	Avaloirs et descentes de cheneaux	Identifier et cartographier les avaloirs et les descentes de cheneaux toujours en eau						Nombre d'avaloirs et de descentes de cheneaux en eau de façon permanente (diag annuel)	Moyen	
		Proposition 1 : poser des filtres			A échelonner sur plusieurs années en fonction des coûts		1 fois/trimestre			
		Proposition 2 : traiter au Bti			mai-24	mai-24 à oct-24	toutes les 5 à 6 semaines			
		Proposition 3 : combler les décanteurs avec du gravier (+ grille de protection des exutoirs)				janv-24	janv-24 à déc-24	1 fois/mois		
	Cours	Sensibiliser le personnel des écoles							Nombre d'objets non rangés (diag annuel)	Faible
		Organiser des animations avec les scolaires : kit moustique tigre, jeux, chasse aux gîtes larvaires, ...				avr-24 à nov-24		2 fois/an		
		Afficher les bonnes pratiques dans les cours				avr-24				
		Couvrir ou retourner les jeux et autres contenants : installer des cabanons ou définir des zones de rangement avec le personnel des écoles selon les besoins				janv-24 à mai-24				
		Poser des pièges pour lutter contre la nuisance et pour suivre l'évolution des populations de moustique tigre				avr-24	avr-24 à nov-24	1 fois/semaine	Nombre de moustiques capturés (par rapport aux années antérieures)	
	Si jardin pédagogique	Couvrir ou retourner les outils de jardinage et autres contenants : installer un cabanon ou définir des zones de rangement avec le personnel des écoles selon les besoins				janv-24 à mai-24			Nombre de gîtes identifiés (diag annuel)	
Afficher les bonnes pratiques dans le jardin pédagogique					avr-24					

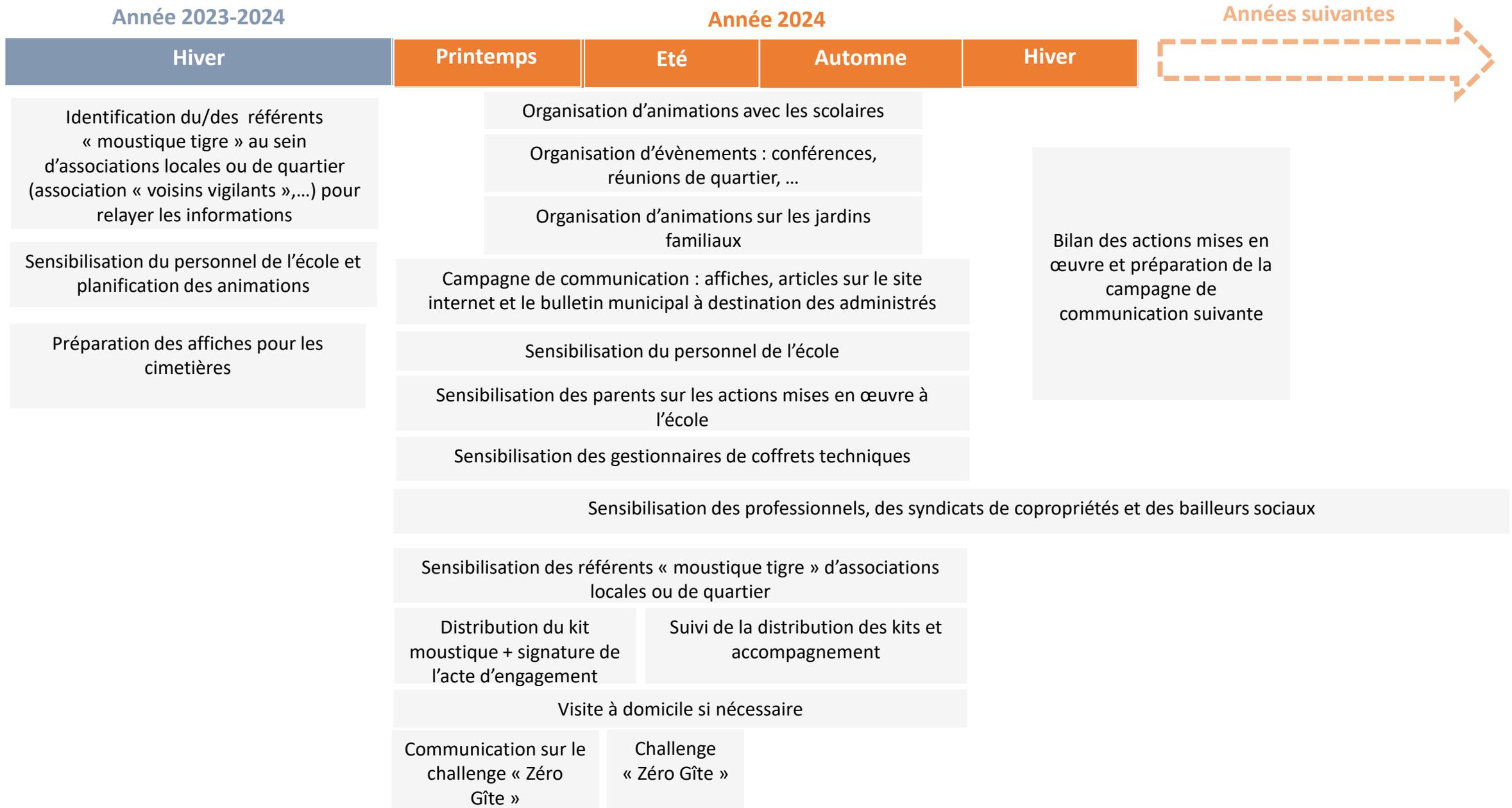


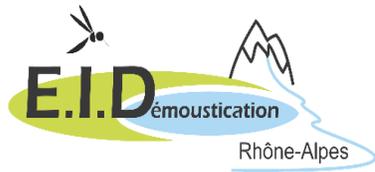
Planning prévisionnel du plan d'actions

Planning prévisionnel du plan d'actions – Solutions techniques



Planning prévisionnel du plan d'actions – Mobilisation sociale





Accompagnement technique - Plan de lutte contre le moustique tigre

Contacts

Entente Interdépartementale AURA (EIRAD) - www.eid-rhonealpes.com

Action financée par :

